

VILLA SABLE-SUD

36, les Hauts de Beauregard, 97227 Sainte Anne.

<https://www.sable-sud.fr/>

Tél.: 0596503582 -mobile : 0696335846 - mèl: becruz@orange.fr

La location saisonnière

LS1- Occupation La villa est confiée au client sous ce contrat, pour un nombre convenu de personnes et pour un nombre convenu de semaines. **Seules les personnes mentionnées dans ce contrat occupent la villa.**

LS2 - Elle doit être rendue dans l'état où elle a été confiée. Pendant son séjour, le client est tenu de garder les lieux en état de propreté. L'adresse d'une femme de ménage est indiquée et elle intervient à la demande et à la charge du client.

LS3 - Cette location ne concerne en aucune façon l'organisation de fêtes et de rassemblements, en tout cas, toute manifestation dense et bruyante, génératrice de dégradations.

LS4 - Le client rejoint la villa par ses propres moyens, sauf exception. Il est guidé par téléphone ou un rendez-vous peut-être pris à un point de la route. En tout cas le chemin de la villa lui sera clairement indiqué.

LS5 - La literie complète et le linge de maison sont fournis, ainsi que les serviettes de douche. Celles-ci ne doivent pas être utilisées pour la plage. Les draps de bain de piscine seront lavés, séchés et rangés en fin de séjour.

LS6 – Lessive Pour des séjours de plus d'une semaine, étant donné la présence de la machine à laver, l'entretien du linge de maison est à la charge du client. La machine à laver le linge est réservée aux seuls occupants mentionnés sur le contrat. **Le linge de la villa doit se laver en dehors du linge personnel et en évitant de mélanger les couleurs. La charge maximale de la machine est de 5 KG. Pas de lavage de chaussures.** Toujours videz les poches avant d'introduire le linge.

LS7 - A l'arrivée du client, il peut se trouver dans l'équipement des produits d'entretien tel que du produit pour sols, papier hygiénique, produit de lavage, sacs poubelles... Ces consommables sont à renouveler par le client pour le confort de son séjour.

LS8 - Cuisine Pour des raisons de sécurité, l'électricité a été préférée au gaz. Lors de coupures de courant vous pouvez en être incommodé. En cas de longs problèmes d'alimentation, une solution au gaz sera à votre disposition.

LS9- Le client doit se conformer strictement aux consignes d'utilisation des appareils électroménagers en particulier le four à micro-ondes et la machine à laver le linge. **Certains ustensiles ne vont pas aux micro-ondes.**

LS10 - Le client s'engage à ne jamais utiliser les barbecues ou autres feux sous la véranda, sur le trottoir qui entoure la villa, sous les stores ou encore dans la cuisine. En cas de pluie ou de forte chaleur, utiliser le four qui est muni d'un grill.

LS11 - Le bruit. La villa est implantée dans un lotissement. En louant cette villa, le client s'engage à respecter le voisinage. **La villa n'est pas responsable du bruit ou autres désagréments provenant du voisinage.**

Le client doit veiller à prendre toute disposition afin de ne pas troubler les voisins.

La présence d'appareils de sonorisation est interdite dans la propriété.

Ceci est valable pour la sono de la voiture. Le son de la radio ou de la TV ne doit pas s'insinuer chez les autres.

Le client doit veiller à réduire les cris et autres nuisances générés par l'utilisation de la piscine.

L12 - Enfants Les parents accompagnés de jeunes enfants doivent cadrer ceux-ci pour la préservation des lieux : Pas de crayonnage des murs, ne pas les laisser projeter les gravillons qui entourent la villa sur la pelouse, ne pas leur laisser en mains les télécommandes des appareils (climatisation, TV...), pas de suspension aux barres des stores...

Une surveillance sans relâche et méthodique doit s'organiser afin de protéger les petits enfants de la piscine !

Votre sécurité

Les recommandations qui suivent ne sont pas propres à la villa sable-sud.

S1 - La nuit, toujours fermer volets et battants. Il y a à gérer beaucoup de fermetures, vérifier que tout est fermé, tant la nuit que lors de vos sorties pour longtemps.

S2 - La responsabilité du client sera engagée en cas de vol par négligence des occupants.

S3 - Ne pas laisser les clés de maison et de voitures, vos sacs et autres objets importants à la cuisine ou même dans le séjour, si vous êtes au fond de la villa et que tout est ouvert.

S4 - Ne jamais laisser ses clés de voiture sur le tableau de bord, même pour quelques instants.

S5 - Les produits d'entretien doivent toujours rester hors de portée des enfants.

S6 - Ne pas claquer les portes comportant des surfaces vitrées.

S7- La barrière d'accès doit être toujours refermée surtout si le client est accompagné de jeunes enfants. Mais aussi afin d'éviter l'accès de chiens. **Elle doit être fermée à clef en votre absence afin d'éviter tout accès à la piscine à déventuels jeunes enfants errants dans le quartier.**

S8 - **Les objets de valeurs sont fortement déconseillés. La villa décline toute responsabilité en cas de vol.**

S9- La villa est équipée d'un système de surveillance par radars de détection de mouvements et capteurs d'ouverture. Système que le client doit armer à chacune de ses sorties et désarmer à son retour, avant d'ouvrir.

S10 - Il est fortement déconseillé de fumer à l'intérieur de la villa. **Il est interdit de fumer dans les chambres et dans la mezzanine.**

S11- La piscine est protégée par une barrière infrarouge. En tenir compte pour la gestion de jeunes enfants.

Divers

D1 - Le lavage de voiture n'est pas autorisé.

D2 - Les animaux ne sont pas admis.

D3 – Pour le confort du client, les climatiseurs n'ont pas été programmés. En revanche, le client s'engage à les utiliser chambres fermées et les arrêter chaque fois qu'il quitte la maison. En tous cas, à les couper quand il ne les utilise pas. Ils ne peuvent être utilisés pour climatiser la maison entière.

D4 - Le client évitera d'étendre des vêtements mouillés sur les parties en bois : fenêtres, mezzanine...Ou de s'asseoir avec des vêtements humides sur les meubles d'intérieur et sur leur revêtement en tissu.

D5 – La villa est dotée d'un accès ADSL/WI-FI. Cet accès est exclusivement réservé aux résidents de la villa. Les coordonnées d'accès ADSL sont confidentielles et ne doivent en aucun cas être portées à la connaissance d'autres personnes.

En cas

- de non respect du nombre de personnes hébergées et (ou) de leur identité
- de non respect de la tranquillité du voisinage
- d'utilisation d'appareils de sonorisation
- de rassemblement intempestif ou non

Le client sera sommé de restituer immédiatement la villa pour rupture du contrat, sans remboursement des jours restants à effectuer sur son séjour.

Réservation et paiement

PR1 - Le client règle son séjour avant de prendre possession des lieux, avec une avance de 20% pour la réservation, qui est validée dès encaissement. Et le solde à son arrivée.

PR2 - Le solde est à régler, à l'arrivée, en espèces ou par chèque.

PR3 - Le présent contrat n'a de valeur pour les deux parties qu'à la double condition, que le client l'ait accepté d'une part, et ait versé son acompte d'autre part.

PR4 - Une fois le contrat adressé au client, il doit être retourné au plus tard dans les quinze jours qui suivent la date d'expédition, accompagné du montant de la réservation.

Si le contrat a été transmis au client par email, ce délai est de dix jours.

(La date limite où le contrat est attendu par le propriétaire est indiquée en dernière page, en fin de la rubrique « engagement»).

PR5 – Au-delà de ces délais, la période concernée sera considérée comme libre et mise à la disposition d'autres demandeurs.

Remarque : Le client peut verser l'avance par virement bancaire. Il faudra me réclamer un IBAN (RIB). Dans ce cas, le contrat signé, numérisé en PDF, peut-être retourné par e-mail, en pièce jointe.

PR 6 - En cas d'impossibilité du client d'occuper la villa, le remboursement de la réservation sera possible seulement si le client prévient au moins trois mois avant la date prévue d'arrivée ou en cas d'empêchement justifié. Cette clause est aussi valable pour les contrats conclus dans la période des trois mois.

Etats des lieux et caution, charte de la piscine

ELCP1 - À son arrivée et à son départ, le client accompagné du propriétaire fait l'état des lieux. Après l'état des lieux initial, le client signe l'inventaire et dépose un chèque de caution 1000 €, chèque rendu après l'état des lieux final, s'il n'y a pas de détérioration notable.

ELCP2 - La caution peut faire l'objet de retenue partielle ou totale en cas de :

Détériorations notables de l'immeuble, de meubles, d'objets de décoration, d'appareils (bien entendu, les pannes normales n'entrent pas dans ce cadre), de détérioration de la piscine et/ou de son environnement, d'occupation de la villa par des personnes autres que celles indiquées dans le contrat, d'utilisation d'appareils type « sono » dans l'enceinte de la propriété.

ELCP3 – Le client signe également la charte de la piscine, même s'il n'est pas accompagné d'enfants de moins de 7 ans. Il accepte de ce fait d'occuper la villa avec une protection à infrarouge autour de la piscine.

Engagement

Indiquez dans le tableau suivant, le nom des personnes concernées par le contrat ainsi que l'âge des enfants.

Le responsable du groupe

Nom : []

Adresse : []

Téléphone fixe : [] Mobile : []

E-mail: []

M'engage informer les autres membres du groupe des clauses du contrat, à vérifier avec
le propriétaire l'état des lieux à mon arrivée et au moment de
mon départ, à déposer la caution indiquée, à régler le solde de mon séjour par l'un des
moyens mentionnés plus haut, puis à occuper paisiblement la villa SABLESUD, avec les personnes
inscrites dans le tableau ci-dessus, **adultes, jeunes et enfants,**

du midi au midi,

et à respecter les termes du contrat.

Prix convenu HT : €. Montant de la réservation : €
Taxe de séjour : 1,80 x x = € versés à ESPACE SUD.
Prix TTC : €. Solde à l'arrivée : €

Heure prévue de votre arrivée en Martinique : []

A retourner et conclure avant le :

A[] Le [] 2023 []

Le propriétaire
Albert CRUZOE
Les Arcades, Bât A 2, N° 9,
Basse Gondeau 97232 Lamentin
Tél/fax : 0596503582
Mobile : 0696335846

Le représentant du groupe.

